



VILLE DE  
**Millau**

# Rapport de présentation du Budget Primitif 2019

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019</b>	<b>5</b>
1. Fonctionnement	5
2. Investissement	5
3. Total budget primitif 2019	6
<b>II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 PAR CHAPITRE</b>	<b>7</b>
1. Fonctionnement	7
2. Investissement	9
3. Soldes intermédiaires de gestion	10
<b>III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11</b>
1. Evolution des principaux postes par rapport au CA 2018	11
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	11
3. Les charges de personnel : chapitre 012	12
4. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	13
5. Les charges financières : chapitre 66	13
6. Les charges exceptionnelles : chapitre 67	14
<b>IV. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15</b>
1. Evolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au CA 2018	15
2. Produits des services : chapitre 70	15
3. Impôts et taxes : chapitre 73	15
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	18
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	18
6. Les atténuations de charges : chapitre 013	18
7. Produits exceptionnels : chapitre 77	19
<b>V. MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>19</b>
<b>VI. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR FONCTION</b>	<b>20</b>
1. Dépenses globales de fonctionnement	20
2. Masse salariale par fonction	20
3. Chapitre 011 par fonction	21
4. Chapitre 65 par fonction	21
<b>VII. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22</b>

<b>VIII. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24</b>
1. Dotations, fonds et réserves : chapitre 10	24
2. Subventions d'investissement : chapitre 13	24
3. Emprunt : chapitre 16	24
4. Produits des cessions : chapitre 024	225
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>26</b>
1. Budget annexe du camping	26
2. Budget annexe de l'eau	26
3. Budget annexe de l'assainissement	26
4. Budget annexe du stationnement	27
5. Budget annexe de la restauration	28
6. Budget annexe parking capelle	29
<b>CONCLUSION</b>	<b>30</b>

# BUDGET DE LA VILLE DE MILLAU

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2019, le budget primitif 2019 est la seconde étape qui concrétise les orientations de la municipalité.

La ligne directrice du budget 2019 est guidée par les principes suivants :

- La transparence des dépenses et des recettes du budget communal pour dépenser moins mais mieux et être plus efficient (modernisation de l'administration, réorganisation des services)
- Maintien de service de proximité de qualité (création d'un guichet unique, renforcement du service ville propre, mise en place d'un service satisfaction du citoyen)
- Poursuite du soutien aux animations sportives et culturelles pour faire de Millau une ville dynamique et attrayante notamment avec des investissements au CREA, Gymnase Paul Tort.
- Le renforcement de la sécurité avec la poursuite du déploiement de la vidéoprotection afin de favoriser le bien vivre ensemble.
- Programme d'investissement complémentaire consacré à la rénovation énergétique, à la modernisation et à l'entretien du patrimoine de la ville, développement urbain.
- Enfin le projet de budget 2019 s'inscrit dans une démarche de maîtrise des dépenses publiques drastiques, d'optimisation des recettes sans pour autant impacter l'usager millavois.

Le rapport du budget primitif 2019 présente :

- En première partie : les grands équilibres du budget,  
Les principaux chiffres à retenir,  
Et les évolutions prévues par comparaison aux exercices antérieurs.
- En deuxième partie, ce rapport traite des budgets annexes.

Les contraintes inhérentes à l'élaboration du budget sont toujours aussi présentes :

- la baisse consolidée des concours de l'état met en difficulté l'équilibre financier de la ville au moment où elle porte ses projets pour l'avenir (DGF perte de 1,480M€ en 4 ans).
- la réforme de la taxe d'habitation compensée en 2018 devrait théoriquement se poursuivre jusqu'en 2020.
- la compensation fiscale de « l'effet veuve » devrait être prolongée en 2019.
- la réforme du statut de la fonction publique ne devrait pas générer des économies pour les collectivités locales (départs volontaires payés, rémunération au mérite, embauche de contractuel etc...).
- La mise en œuvre du pacte financier et fiscal de la communauté de communes Millau Grands Causses qui a pour conséquence une baisse de 300K€ dans les recettes de la ville.

C'est dans ce contexte que la ville doit poursuivre ses missions auprès des Millavois dont les attentes ne cessent de croître et ainsi faire mieux avec moins.

## I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

La Ville a donc construit son budget 2019 avec une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 6,14% par rapport au réalisé du compte administratif 2018.

Lors de l'élaboration du budget 2019, la lettre de cadrage a consisté à reconduire les dépenses de fonctionnement au niveau de celles qui avaient été votées lors du budget primitif 2018.

La seconde directive donnée a été de veiller à ne pas modifier la qualité des services publics ni d'actionner le levier fiscal, bien au contraire, puisque le taux de la taxe foncière baissera de 1% afin de compenser la fiscalité mise en place dans le cadre du pacte financier et fiscal de la communauté de communes Millau Grands Causses.

### 1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	25 706 728 €
Dépenses d'ordre	3 147 393 €
Dépenses totales	<b>28 854 121 €</b>

Recettes réelles	28 657 781 €
Recettes d'ordre	196 340 €
Recettes totales	<b>28 854 121 €</b>

L'objectif est atteint puisque les dépenses réelles n'évolueront que de +0,08 % par rapport au Budget primitif 2018 (25,706M€ pour 25,686 M€) représentant une économie de -1,39% par rapport au CA 2018

Le niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement intègre, d'une part les économies réalisées par la réorganisation des services administratifs et techniques (mutualisation du personnel administratif) et l'intégration de nouveaux outils et matériels permettant d'optimiser la réalisation des missions des agents (notamment en l'informatique) et, d'autre part, les économies qui sont issues d'une meilleure programmation des actions des services, la mise en place de procédures formalisées et un travail sur la maîtrise des coûts d'énergie en travaillant par exemple sur des contrats de performance énergétique.

+0,34% en recettes réelles (28,657 M€ pour 28,561M€ au Budget primitif 2018) et -1,54% par rapport au CA.

L'augmentation des recettes par rapport au BP 2018 résulte essentiellement de la révision des bases de 2,2% décidée par l'Etat, de la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure et du reversement des salaires de la cuisine centrale avec la prise en charge de la livraison des repas.

Mais force est de constater que la ville se doit d'avoir une gestion vertueuse car en réalité les recettes baisseront de 1,54% par rapport à celles réellement encaissées en 2018 du fait essentiellement du transfert de fiscalité à l'intercommunalité.

- La nécessaire réduction des dépenses de fonctionnement, face à la baisse des recettes oblige la commune à avoir une gestion rigoureuse.
- Grâce aux efforts réalisés, il est prévu que l'épargne brute s'améliore de +2.86% passant de 2,87 Millions d'euros au CA 2018 à 2,95M€ au BP 2019
- L'épargne nette (incluant les charges financières) s'améliore et passe de 0 à 110 000€.

## 2. INVESTISSEMENT

### 2.1- Les dépenses d'investissement

CA provisoire 2018	
Dépenses réelles	11 687 798€
<i>dont dépenses d'équipement</i>	7 159 654 €
Dépenses d'ordre	252 983 €
Dépenses totales	<b>15 416 506 €</b>

BP 2019	
Dépenses réelles	14 722 788 €
<i>dont dépenses d'équipement</i>	8 402 230 €
dépenses d'ordre	316 340 €
Dépenses totales	<b>15 039 128 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement pour 2019 sont en hausse de près de 26% par rapport au CA 2018.

Cette augmentation s'explique par le paiement de la fin des travaux du Pôle Petite Enfance (PPE) et des quais et berges (investissements phares de l'équipe municipale).

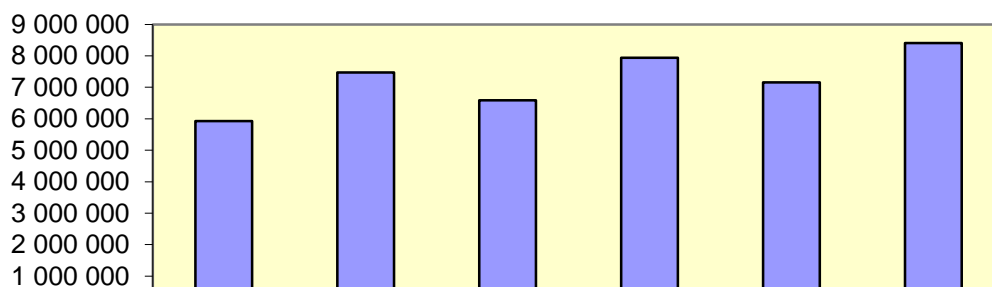
Sont aussi prévus les travaux d'aménagement du CREA en un tiers lieu, le lancement de la maîtrise d'ouvrage des travaux du gymnase Paul Tort ainsi que l'opération du Voultre.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent également les remboursements de la dette en capital ainsi que les remboursements temporaires de prêts revolving.

En ce qui concerne plus précisément les dépenses d'équipement leur évolution depuis le début du mandat est la suivante

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
dépenses d'équipement	5 931 200 €	7 473 268 €	6 584 438 €	7 938 957 €	7 159 654 €	8 402 230 €	43 489 747 €

Dépenses d'équipement 2009/2019



Le soutien à l'investissement local étant une priorité municipale les dépenses réelles d'équipement augmenteront de 14,5 % passant de 7,159 K€ à 8.402K€.

Au total ceux sont près de 43,5 millions qui auront été investis depuis le début du mandat.

A ces montants, il convient d'ajouter les restes à réaliser qui correspondent aux projets lancés en 2018 mais non complètement achevés.

## 2.2- Les recettes d'investissement

CA provisoire 2018	
Recettes réelles	7 191 019 €
<i>dont recettes d'équipement</i>	3 231 955 €
Recettes d'ordre	4 442 811 €
<b>recettes totales</b>	<b>11 633 831 €</b>

BP 2019	
Recettes réelles	11 771 735 €
<i>dont recettes d'équipement</i>	9 764 521 €
Recettes d'ordre	3 267 393 €
<b>Recettes totales</b>	<b>15 039 128 €</b>

En 2019, l'augmentation des recettes provient essentiellement du versement des soldes de subventions des partenaires CAF et conseil départemental pour 668 000 euros pour la réalisation du PPE, du solde de la subvention du guichet unique pour 100 000 euros et enfin d'un acompte pour la rénovation du CREA pour un montant de 185 000 euros.

A ces recettes s'ajoute le versement du FCTVA du fait d'investissements importants réalisés sur l'année 2018 (PPE et quais)

On constate que les recettes réelles augmentent de 63% par rapport au CA 2018.

Toutefois, il faut noter que cet écart élevé provient de l'inscription de crédit lié au crédit revolving.

### 3. TOTAL BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget 2019 est présenté en équilibre, il est prudent et sincère.

Dépenses réelles	40 429 516€
<i>dont dépenses d'équipement</i>	8 402 230€
Dépenses d'ordre	3 463 733€
<b>Dépenses totales</b>	<b>43 893 249€</b>

Recettes réelles	40 429 516€
<i>dont recettes d'équipement</i>	9 764 521€
Recettes d'ordre	3 463 733€
<b>Recettes totales</b>	<b>43 893 249€</b>

#### Les idées clés du Budget Primitif 2019 de la ville de Millau,

- Maintien des dépenses de fonctionnement au niveau du BP 2018 ce qui suppose une maîtrise drastique afin de poursuivre un niveau élevé d'investissements indispensables à l'avenir de Millau tout en préservant le Millavois de toute hausse de fiscalité.
- Maintenir des services publics de qualité.
- Effort d'autant plus important au regard de la baisse des recettes fiscales liée au pacte fiscal et financier de l'intercommunalité.

## II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 PAR CHAPITRE

### 1. FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section de fonctionnement du budget primitif 2019 de la ville, présenté par chapitres.

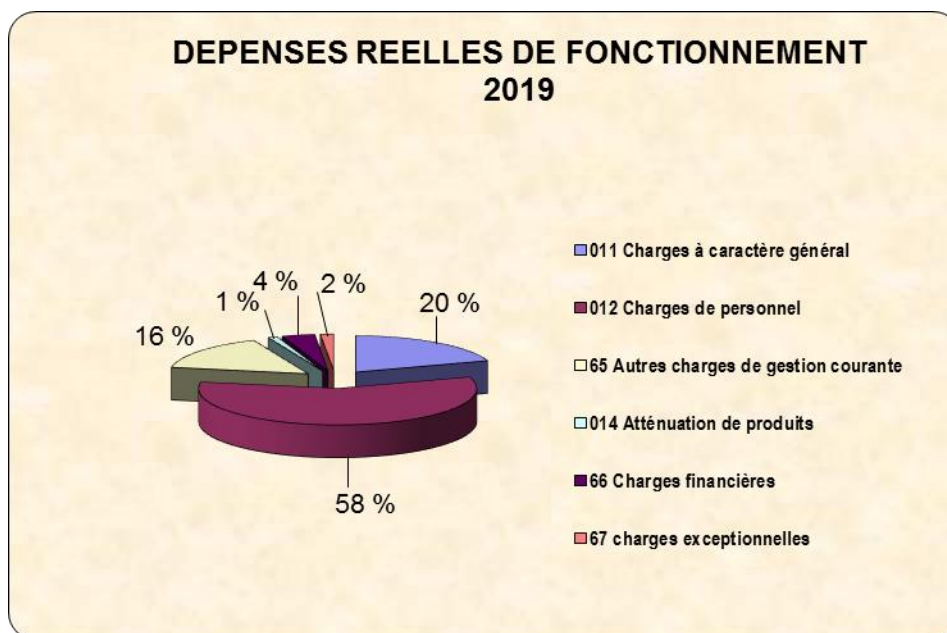
DEPENSES		
CHAPITRES		Montant
011	Charges à caractère général	5 115 900
012	Charges de personnel	14 900 000
014	Atténuations de produits	279 065
65	Autres charges de gestion courante	4 042 063
66	Charges financières	978 000
67	Charges exceptionnelles	391 700
042	Opérations d'ordre	889 999
023	Virement de la section de fonctionnement	2 257 394
<b>TOTAUX</b>		<b>28 854 121</b>

RECETTES		
CHAPITRES		Montant
013	Atténuations de charges	200 000
70	Produits des services	1 225 760
73	Impôts et taxes	21 543 573
74	Dotations et subventions	5 163 558
75	Produits de gestion courante	437 420
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	87 470
042	Opérations d'ordre	196 340
<b>TOTAUX</b>		<b>28 854 121</b>



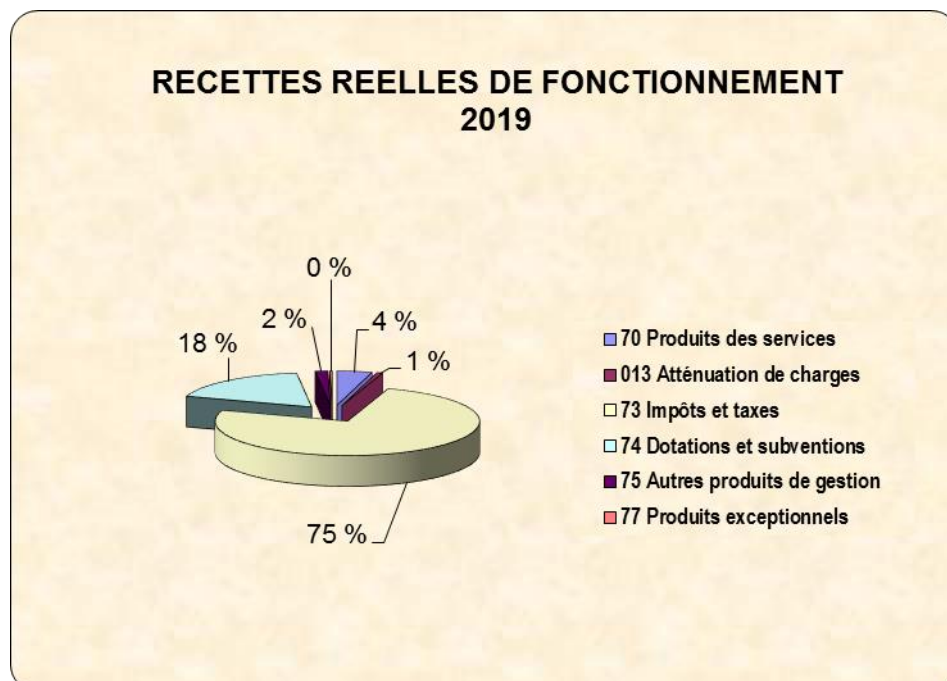
Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2019 de la ville de Millau par chapitres.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 012 : charge de personnel : pourcentage de la moyenne de la strate 20 000 à 50 000 habitants : 54,24%. (compte 2017 : dernière année connue).  
 Dépenses réelles de fonctionnement par habitant de la strate : 1 403 euros ; Millau : 1 120 euros/hab.

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Recettes réelles de fonctionnement par habitant de la strate : 1 528 euros. Millau 1 248 euros/hab.

## 2. INVESTISSEMENT

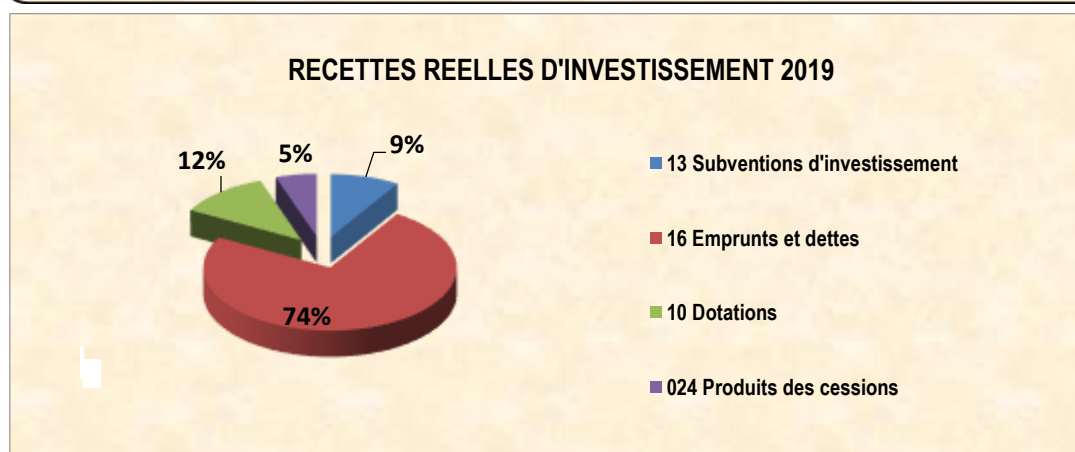
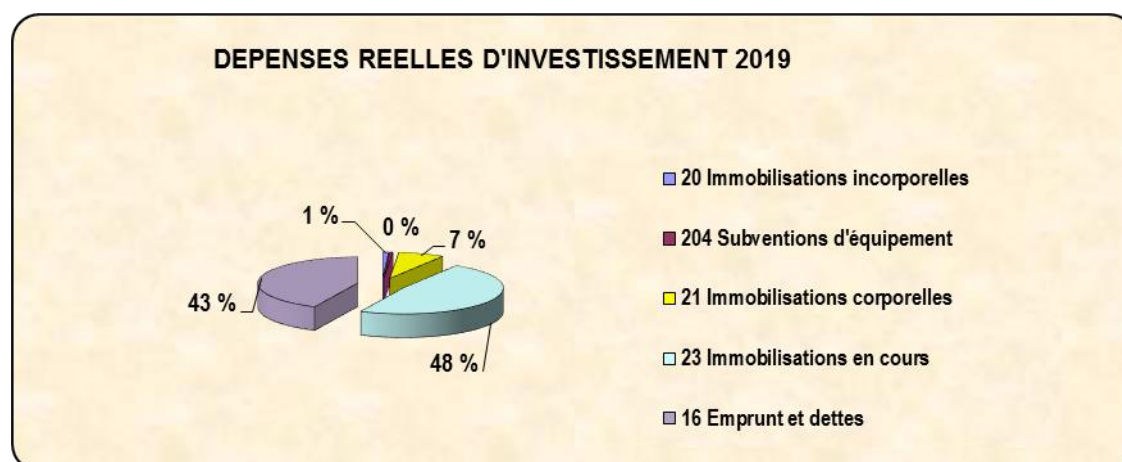
Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale de la section d'investissement du budget primitif 2019 de la ville, présenté en chapitres.

DEPENSES		
CHAPITRES		Montant
20	Immobilisations incorporelles	145 000
204	Subventions d'équipement	69 000
21	Immobilisations corporelles	1 093 630
23	Immobilisations en cours	7 094 600
16	Emprunt et dettes	6 320 558 *
040	Opérations d'ordre	316 340
<b>TOTAUX</b>		<b>15 039 128</b>

RECETTES		
CHAPITRES		Montant
13	Subventions d'investissement	1 041 394
16	Emprunts et dettes	8 723 127
10	Dotations	1 388 214
1068	Autres immobilisations financières	
024	Produits des cessions	619 000
021	Virement section de fonctionnement	2 257 394
040	Opérations d'ordre	1 009 999
<b>TOTAUX</b>		<b>15 039 128</b>

\*Le montant porté au chapitre 16 comprend les 2 millions d'euros de l'emprunt revolving qui permet de rembourser temporairement les capitaux d'emprunt et de réduire ainsi le montant des intérêts.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser la répartition du budget primitif 2019 de la ville de Millau par chapitres.



### 3. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les données qui suivent permettent, année après année, d'examiner les soldes intermédiaires de gestion avant amortissement, d'expliquer le recours à l'emprunt qui est envisagé et de faire toutes les comparaisons avec les exercices précédents.

En M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	EVOLUTION 2018/2019
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	30,95	30,93	29,98	28,65	-4,44%
Recettes fiscales (3 taxes et autres)	21,04	21,10	21,21	21,55	1,60%
Dotations	5,39	5,44	5,27	5,16	-2,12%
Autres	4,52	4,39	2,08	1,94	-6,73%
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	25,57	26,42	26,07	24,72	-5,18%
Charges de personnel	14,56	15,15	14,85	14,76	-0,61%
Autres dépenses hors financières	9,82	10,15	9,18	9,82	6,97%
<b>Epargne de gestion = autofinancement brut</b>	<b>5,38</b>	<b>4,51</b>	<b>3,91</b>	<b>3,93</b>	0,51%
Taux d'épargne de gestion	17,38 %	14,58 %	13,04 %	13,72 %	5,18%
Charges financières	1,19	1,12	1,04	0,98	-5,96%
<b>Epargne brute</b>	<b>4,19</b>	<b>3,39</b>	<b>2,87</b>	<b>2,95</b>	2,86%
Remboursement de la dette en capital	2,47	2,65	2,86	2,84	
<b>Epargne nette</b>	<b>1,72</b>	<b>0,74</b>	<b>0,01</b>	<b>0,11</b>	

L'épargne de gestion doit permettre de couvrir l'annuité d'emprunt de la dette pour garantir la solvabilité de la dette.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement des investissements en 2019 : 110 000€

### III LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 sont en baisse par rapport au CA 2018 de 1.38 %.

#### 1. EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU CA 2018

CHAPITRES		CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	4 899 494,00	5 323 816,00	5 450 602,00	5 115 900,00	-6,14%
	hors travaux en régie	<b>4 654 216,00</b>	<b>5 160 159,00</b>	<b>5 286 731,00</b>	<b>4 932 522,00</b>	-6,70%
012	Charges de personnel	14 557 871,00	15 151 291,00	14 759 557,00	14 900 000,00	0,95%
65	Autres charges de gestion courante	4 074 988,00	4 111 818,00	4 093 327,00	4 042 063,00	-1,25%
<b>TOTAL DES DEPENSES COURANTES</b>		<b>23 532 353,00</b>	<b>24 586 925,00</b>	<b>24 303 486,00</b>	<b>24 057 963,00</b>	<b>-1,01%</b>
014	Atténuations de produits	100 587,00	164 885,00	255 631,00	279 065,00	9,17%
66	Charges financières	1 190 228,00	1 116 879,00	1 035 253,00	978 000,00	-5,53%
67	Charges exceptionnelles	743 417,00	549 959,00	472 607,00	391 700,00	-17,12%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (hors dépenses imprévues)</b>		<b>25 566 585,00</b>	<b>26 418 648,00</b>	<b>26 066 977,00</b>	<b>25 706 728,00</b>	<b>-1,38%</b>

#### 2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	EVOLUTION 2018/2019
<b>CHAPITRE 011</b>	4 899 494 €	5 323 816 €	5 450 602 €	5 115 900 €	<b>-6,14 %</b>

Les charges à caractère sont en forte baisse de 6.14 %

En effet, grâce à un travail approfondi de concertation avec l'ensemble des services, des pistes d'économies ont pu être dégagées en réinterrogeant leurs missions et la façon de les exercer notamment par de la mutualisation de moyens.

En outre, la mise en place de procédures formalisées et une meilleure programmation des travaux va permettre de mieux anticiper nos besoins et par la même une optimisation des dépenses.

Enfin, l'optimisation de nos dépenses d'énergie avec la poursuite du programme de remplacement de notre éclairage public en LED, la mise en place de contrats de performance énergétique et le développement du photovoltaïque pour de l'autoconsommation, va permettre des gains non négligeables dans ce domaine.

### 3. CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	EVOLUTION 2018/2019
<b>CHAPITRE 012</b>	15 557 871 €	15 151 291 €	14 759 557 €	14 900 000 €	<b>0,95 %</b>

L'année 2019 devrait être marquée par la réforme relative à la fonction publique initiée en ce début d'année par le gouvernement.

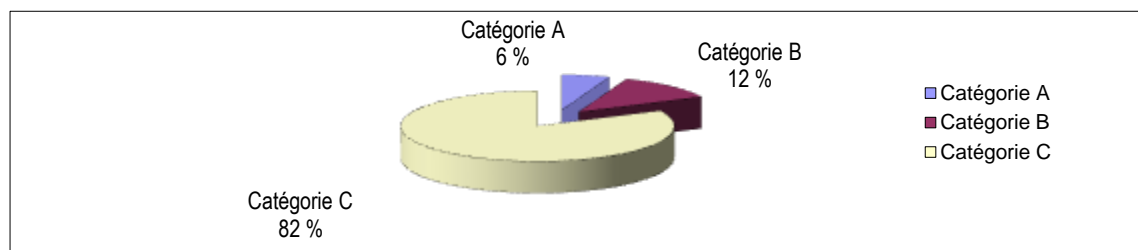
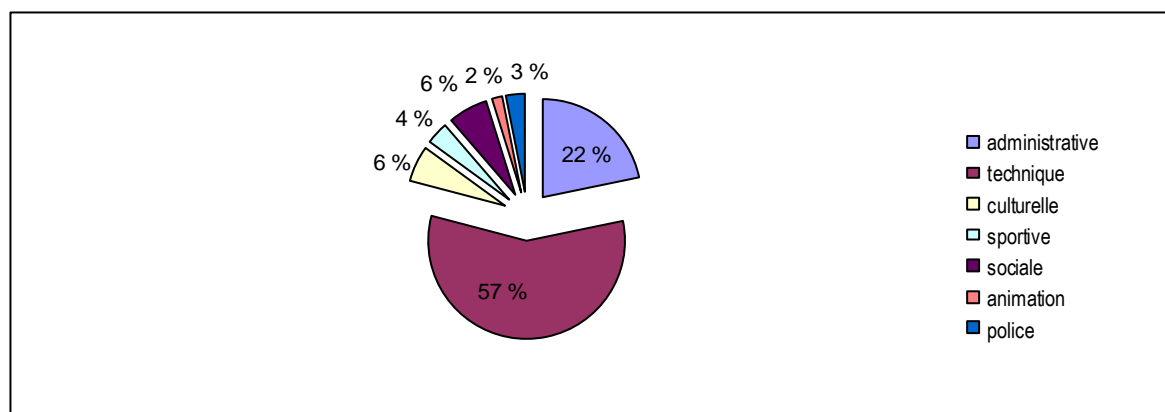
Cette hypothèse nous encourage à être prudent sur l'évolution de la masse salariale.

Ainsi, avec l'optimisation de l'organisation des services avec la création du guichet unique et du pôle administratif et le non remplacement systématique des départs à la retraite la masse salariale devrait être maîtrisée puisqu'une augmentation de 0.95% de celle-ci est prévue.

Les bases suivantes ont été retenues :

- 7 départs à la retraite non remplacés.
- GVT (Glissement Vieillesse Technicité) d'un montant de 139K€ maximum (promotions, changement d'indice, etc.) compensé par un GVT négatif (recrutement des nouveaux agents).
- Gel du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) en 2019 est évalué à 100 K€.
- Souscription de l'assurance risques statutaires limitée à l'accident de travail (-125K€).
- Poursuite de la mise en stage d'agents de catégorie C pour réduire l'emploi précaire : 19K€.
- Le transfert des agents du CCAS pour le portage à domicile : 125K€.

De ce fait, considérant la prise en charge du transfert des agents du CCAS liés au portage de repas et les évolutions automatiques des salaires, on peut affirmer que la masse salariale est bien tenue puisque à périmètre constant celle-ci aurait affichée une baisse.



#### **4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65 : 4.042.063 €**

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations, au Centre Communal d'Actions Sociales et la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la restauration, les indemnités des élus, les études surveillées :

Il devrait être en diminution de 50K€ par rapport au CA 2018

- Indemnité des élus : 195 000 euros avec frais de missions et cotisations, montant inchangé.
- Etudes surveillées pour le personnel enseignant : 26 000 euros soit -15 000 euros.
- Subventions aux associations : 1 536 185 euros soit -8 580 euros.
- Subvention au CCAS : 1 434 000 euros soit -176 000 euros dû au transfert de la livraison des repas à domicile repris en régie par les services de la ville.
- Subvention d'équilibre du budget annexe de la restauration : 383 432 euros du fait de la refacturation de la masse salariale du personnel.
- Participations aux écoles privées : 212 370 euros soit -40 960 euros (subventions calculées par rapport aux effectifs).
- Redevance eaux pluviales depuis le 01/01/2018 : 60 000 euros TTC.

#### **5 CHARGES FINANCIERES - CHAPITRE 66 : 978.000€**

Les charges financières baissent grâce à l'optimisation de la gestion de la dette puisque ce chapitre passe de 1.035 K€ à 978 K€

#### **6 CHARGES EXCEPTIONNELLES - CHAPITRE 67 : 391.700€**

Ce chapitre enregistre :

- La subvention d'équilibre versée au budget annexe du Parking Capelle (362 700 euros), elle est en augmentation du fait de la fin de l'exonération de la part départementale de la taxe foncière à la charge de la Ville.
- La subvention pour le fonctionnement de l'aire de Brocujouls à hauteur de 25 000 euros.

## IV LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2019 devraient être en baisse par rapport au CA 2018 de 1.55 %.

Cela s'explique essentiellement par la baisse des dotations de l'Etat notamment avec la poursuite de la baisse des compensations d'exonération.

Par ailleurs, le transfert des véhicules des OM fait perdre à la ville un montant de 50K€

Enfin, cette baisse s'explique aussi par le fait que la collectivité devient son propre assureur dans la gestion des arrêts de travail ce qui fait baisser mécaniquement les recettes inscrites au chapitre 013.

### 1 EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT PAR RAPPORT AU CA 2018

CHAPITRES		CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	EVOLUTION
70	Produits des services	1 170 820,00	1 153 115,00	1 116 932,00	1 225 760,00	<b>9,74%</b>
013	Atténuations de charges	677 154,00	484 929,00	389 060,00	200 000,00	<b>-48,59%</b>
73	Impôts et taxes	21 042 544,00	21 099 687,00	21 445 880,00	21 543 573,00	<b>0,46%</b>
74	Dotations et subventions	5 393 261,00	5 441 307,00	5 400 582,00	5 163 558,00	<b>-4,39%</b>
75	Autres produits de gestion	920 504,00	752 963,00	513 974,00	437 420,00	<b>-14,89%</b>
76	Produits financiers	39,00	36,00	34,00	0,00	<b>-100,00%</b>
77	Produits exceptionnels	478 574,00	4 865 092,00	243 133,00	87 470,00	<b>-64,02%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>29 682 896,00</b>	<b>33 797 129,00</b>	<b>29 109 595,00</b>	<b>28 657 781,00</b>	<b>-1,55%</b>
hors cessions		26 682 896,00	29 403 725,00	29 061 777,00	28 657 781,00	

### 2 PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70 :

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités des services faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers (ex : piscine, musée, théâtre, occupation du domaine public ...).

Les tarifs votés en conseil municipal du 18 décembre 2018 ont été gelés pour 2019.

Ainsi, l'augmentation de ce chapitre s'explique essentiellement par le fait du transfert du personnel du CCAS pour reprendre le service portage de repas en régie puisque le reversement de la masse salariale du budget annexe de la restauration vient l'abonder ce chapitre :

Quelques exemples de produits :

Droits du service culture : musée, théâtre, MESA.....	195 200€
Droits occupation du domaine public : .....	166 500 €
Droits centres de loisirs : .....	70 000 €
Droits périscolaires : .....	70 000 €
Droits des services sports :stade eaux vives centre nautique	161 100€

### 3 IMPOTS ET TAXES : CHAPITRE 73 :

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation, harmonisé sur 1 an.

Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation, harmonisé de novembre 2018 sur un an, ressort à +2,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux...).

#### **Coefficient de revalorisation forfaitaire 2019 : 1,022, soit +2,2%**

Le taux de la taxe foncière sera ramené à 31,40% afin de compenser la mise en place du pacte fiscal et financier qui lui met en place une taxe foncière de 1%. La baisse du taux de la taxe foncière de 1% représente 295 899 euros de produit fiscal en moins.

Taxes	bases notifiées par services fiscaux en 2018	Bases des rôles 2018	Bases 2018 revalorisées 2,2%	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	32 128 763	32 291 739	33 002 157	21,31%	7 032 760
Taxe d'habitation logements vacants	1 125 237	834 135	852 486	21,31%	181 665
Taxe foncière bâti	28 728 000	28 952 931	29 589 895	31,40%	9 291 227
Taxe foncière non bâti	123 100	124 486	127 225	155,60%	197 962
<b>TOTAL</b>					<b>16 703 614</b>

En M€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits fiscaux	12 164	12 438	12 911	13 252	13 633	13 780	14 165	16 264	16 411	16 758	16 703

**Situation de la taxe d'habitation de Millau en 2018** (à partir des rôles de TH) :

#### **Répartition des contribuables TH en 2018 sur Millau, par type de résidence**

	Nombre de redevables
Résidences principales	11 274
Résidences secondaires	1 167
Dépendances principales	580
<b>Somme</b>	<b>13 021</b>



### Répartition du nombre de personnes à charge au sens de la TH Millau :

Personnes à charge	Nombre de contribuables 2018	Personnes à charge	Nombre de contribuables 2017
0	9 990	0	9 833
1	1 437	1	1 421
2	1 116	2	1 099
3	375	3	370
4	68	4	71
5	25	5	22
6	8	6	9
7	1	7	1
	<b>13 020</b>		<b>12 826</b>

Personnes à charge	2018	Personnes à charge	2017
<b>Nombre total de personnes à charge</b>	5 254	<b>Nombre total de personnes à charge</b>	5 192
<b>Dont en résidence alternée</b>	355	<b>Dont en résidence alternée</b>	298

### Répartition, par type de contribuables TH en 2018 sur MILLAU :

Nombre de redevables	
Ni dégrevés, ni exonérés	3 112
Exonérés	2 280
Plafonnés à 3,44%	5 013
<b>Dégrèvement Macron</b>	<b>7 427</b>
Bénéficiaires du plafonnement et du dégrèvement Macron	4 610
< 12 euros	42
<b>Nombre de redevables</b>	<b>13 021</b>

ATTENTION, le nombre de 13 021 redevables ne correspond pas au total car certains redevables bénéficient de TH Macron et d'autres pas, certains bénéficient du plafonnement 3,44%.

Sont inscrits dans ce chapitre :

- L'attribution de compensation versée par la communauté de communes liée aux transferts de compétences, elle évoluera avec le transfert de l'enseignement supérieur qui sera pris comptablement en compte en mai 2019.
- La dotation de solidarité passe à 645 960 euros soit 33 300 euros de moins, compte tenu des dispositions du pacte fiscal et financier.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est inchangée et s'élève à 460 000 euros, le coefficient multiplicateur reste à 8, contrairement aux collectivités de l'Aveyron qui sont passées à 8,5, afin de ne pas pénaliser davantage les Millavois.

- La taxe additionnelle relative aux droits de mutation est encore maintenue en 2019 à un niveau élevé, la Ville maintient les crédits à hauteur de 600 000 euros dans la mesure où de très grosses transactions (vente casino) sont intervenues sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 et feront l'objet de versement de la taxe en 2019, signe d'un dynamisme dans l'immobilier.
- La taxe locale de publicité extérieure (TLPE) actionnée en 2018 devrait rapporter à la Ville 215 000€.
- Evolution des taxes additionnelles sur la période 2009 à 2019 :

En M€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Taxes additionnelles</b>	299 980	477 799	590 981	522 571	465 571	410 446	400 000	508 000	610 000	615 389	600 000

#### 4 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74 :

Cette baisse s'explique par :

- Pacte financier et fiscal : baisse de la dotation de solidarité.
- Baisse de la population : baisse de la DGF.
- Baisse des compensations fiscales de l'Etat.

##### - LES DOTATIONS DE L'ETAT

Dans le cadre de la loi de finances 2019, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est gelée au montant de 2017 sauf variable d'ajustement liée à la variation de la population. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la population totale est passée de 23 058 hab à 22 959 hab soit une perte de 99 habitants, le montant de la DGF est inscrit pour 2 743 671 euros pour 2019.

En M€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dotation forfaitaire</b>	4 346 161	4 317 179	4 252 284	4 255 831	4 235 691	3 995 669	3 515 370	3 019 407	2 745 229	2 755 671	2 743 671

Les autres comptes du chapitre 74 enregistrent toutes les compensations aux mesures d'exonérations de l'Etat sur la taxe d'habitation pour les contribuables ECF (Economiquement Faibles). Cette allocation est prévue à hauteur de 700 000 euros, la compensation de l'effet veuve n'étant pas complètement défini. Rappel : les compensations étaient allouées sur la base des taux de 1991.

S'agissant de l'allocation compensatrice de la taxe foncière pour les contribuables économiquement faibles, elle sert de variable d'ajustement et disparaît des recettes des collectivités (-16 169 euros).

Ce chapitre enregistre également les autres dotations de l'Etat – dotation de solidarité urbaine pour 600 000 euros, la dotation de péréquation pour 545 098 euros.

##### - LES FINANCEMENTS DES PARTENAIRES

Les participations de nos partenaires devraient rester stables.

Ainsi on peut noter dans ce domaine des subventions de la Région, du Conseil Départemental et de l'Etat pour l'activité du Théâtre de la maison du peuple sont à hauteur de 240 000 euros et de la Caisse d'allocations familiales qui verse 186 000 euros dans le cadre des accueils de loisirs, du contrat enfance jeunesse.

#### **5 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75 :**

Ce chapitre enregistre les revenus des immeubles du domaine privé de la Ville ainsi que les charges récupérées auprès de la communauté de communes qui seront en baisse du fait du transfert des ordures ménagères sur le site des Fialets.

#### **6 LES ATTENUATIONS DE CHARGES : CHAPITRE 013 :**

Ce chapitre enregistre les remboursements de la sécurité sociale pour les arrêts de maladie des agents contractuels. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la ville a souscrit un contrat au titre des risques statutaires avec une seule couverture : les accidents de travail. La ville n'aura plus de remboursement au titre des agents placés en longue maladie à compter de 2019. La cotisation proposée par les compagnies d'assurance serait supérieure aux remboursements au titre des longues maladies.

Sont également inclus dans ce chapitre, les remboursements des salaires du personnel du syndicat mixte de l'école de musique Sud-Aveyron qui se limite en 2019 à un professeur compte tenu des départs à la retraite en 2018.

#### **7 PRODUITS EXCEPTIONNELS : CHAPITRE 77 :**

Les principales inscriptions de ce chapitre correspondent au reversement des excédents du budget annexe du stationnement qui, cette année, avec la mise en place de la dépenalisation du stationnement, s'élève à 63 570 euros. Cette somme comprend les FPS destinés à l'investissement sur voirie.

Les indemnisations des assureurs pour les sinistres font partie de chapitre.

## **V MOUVEMENTS D'ORDRE**

Les mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles.

Amortissements des biens immobiliers : .....	889 999€
Travaux en régie : .....	196 340€
Virement à la section d'investissement : .....	2 257 394€

## VI DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR FONCTION

Les tableaux ci-dessous reprennent les dépenses de fonctionnement par chapitre et par fonction.

### 1. DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT :

Fonction	Montant	€/habitant	répartition %
Services généraux	7 090 022	308,81	29,47 %
Sécurité publique	724 051	31,54	3,01 %
Enseignement	4 425 075	192,74	18,39 %
Culture	3 359 187	146,31	13,96 %
Sports	2 918 685	127,13	12,13 %
Interventions sociales	1 681 301	73,23	6,99 %
Famille	23 550	1,03	0,10 %
Environnement	3 786 858	164,94	15,74 %
Action économique	53 556	2,33	0,22 %
<b>TOTAUX</b>	<b>24 062 285</b>	<b>1 048,05</b>	<b>100,00 %</b>

### 2. MASSE SALARIALE PAR FONCTION :

Fonction	Libellé	Montant	Population INSEE connue au 01 01 2019	€/habitant	Répartition en %
0	administration générale	5 241 462	22 959	228,30	35,18 %
1	police municipale	649 041	22 959	28,27	4,36 %
2	éducation	3 372 124	22 959	146,88	22,63 %
3	culture	1 715 127	22 959	74,70	11,51 %
4	sports jeunesse	1 474 485	22 959	64,22	9,90 %
8	aménagement urbain	2 447 761	22 959	106,61	16,43 %
		14 900 000	22 959	648,98	100,00 %

### 3. CHAPITRE 011 PAR FONCTION :

Libellé	Montant	€/habitant	Répartition en %
Services généraux	1 484 995	64,68	31,21%
Sécurité publique	75 010	3,27	1,58%
Enseignement	405 249	17,65	8,52%
Culture	994 384	43,31	20,90%
Sports	856 430	37,30	18,00%
Interventions sociales	7 701	0,34	0,16%
Famille		0,00	
Environnement	906 197	39,47	19,04%
Action économique	28 556	1,24	0,60%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 758 522</b>	<b>207,26</b>	<b>100,00%</b>

### 4. CHAPITRE 65 PAR FONCTION :

Libellé	Montant	€/habitant	Répartition en %
Services généraux	363 565	15,84	9,00%
Sécurité publique			
Enseignement	647 702	28,21	16,04%
Culture	649 676	28,30	16,09%
Sports	587 770	25,60	14,56%
Interventions sociales	1 673 600	72,90	41,45%
Famille	23 550	1,03	0,58%
Environnement	67 200	2,93	1,66%
Action économique	25 000	1,09	0,62%
<b>TOTAUX</b>	<b>4 038 063</b>	<b>175,88</b>	<b>100,00%</b>

## VII. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'ensemble du budget d'investissement est suivi dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) lui-même décliné en autorisations de programme et hors autorisation de programme. Le PPI affiche le plan de mandat et, a été revu compte tenu de la signature des conventions « Action Cœur de ville et « Bourg centre » et bientôt du Contrat Grands Sites Occitanie.

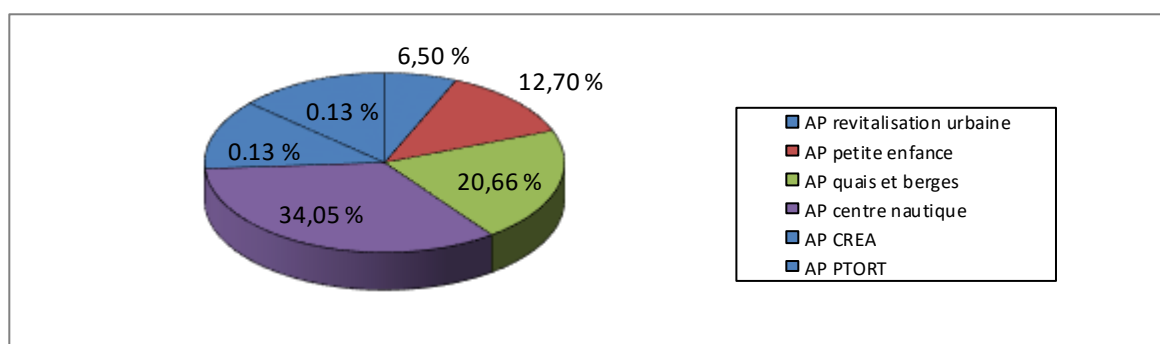
Les autorisations de programme sont au nombre de six, leur montant peut être révisé à la hausse ou à la baisse. Les crédits de paiements fixés annuellement correspondent à ce qui va être mandaté dans l'année permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Les investissements ont été déterminés de la façon suivante :

- 1) Les investissements par autorisations de programme sont inscrits obligatoirement.
- 2) En 2019, deux projets se terminent, il s'agit des quais et berges et du pôle petite enfance.

Autorisations de programme	2019	2020	2021	2022	TOTAL AP	
AP revitalisation urbaine	270 000	647 000			917 000	6,50 %
AP petite enfance	1 790 000				1 790 000	12,70 %
AP quais et berges	2 912 000				2 912 000	20,66 %
AP centre nautique		500 000	2 800 000	1 500 000	4 800 000	34,05 %
AP CREA	1 178 300	400 000	200 000		1 778 300	12,61 %
AP Paul TORT		762 000	738 000	400 000	1 900 000	13,48 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 150 300</b>	<b>2 309 000</b>	<b>3 738 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>14 097 300</b>	<b>100 %</b>

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Investissements AP	6 150 300	2 309 000	3 738 000	1 900 000	<b>14 097 300</b>
Investissements hors AP	2 251 930	3 937 200	2 967 000		<b>9 156 130</b>
<b>Total investissements</b>	<b>8 402 230</b>	<b>6 246 200</b>	<b>6 705 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>23 253 430</b>
<b>Recours à l'emprunt</b>	<b>5 107 319</b>	<b>4 893 336</b>	<b>5 283 347</b>	<b>1 211 357</b>	<b>16 495 359</b>



PRINCIPAUX INVESTISSEMENT HORS AUTORISATION DE PROGRAMME EN 2019

<b>Logiciels</b>	
logiciel pour guichet unique et évènementiel	70 000
divers logiciels	10 000
<b>Etudes</b>	
étude diagnostic Graufesenque	25 000
étude passerelle Tarn	40 000
<b>Subventions d'équipement versées</b>	
associations sportives	19 000
la salvage	10 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	
meublier administratif	15 000
travaux hôtel de ville sécurité et climatisation	49 000
véhicules garage (espaces verts, ville propre et voirie)	205 000
matériel informatique	69 500
extincteurs	6 000
matériel et mobilier évènementiel	17 630
matériel informatiques écoles	45 000
matériel spécifique théâtre (pupitre, diffusion son)	53 800
musée système billetterie	11 000
MO pour travaux rénovation	80 000
matériel microfilies	20 000
matériel spécifique sports	30 000
matériel ville propre	7 900
matériel voirie	2 000
matériel espaces verts et plantations	10 000
provisions acquisitions foncières	90 000
<b>Immobilisations en cours</b>	
1ère tranche bâtiments photovoltaïques	200 000
travaux cimetières	85 000
fibre optique	100 000
théâtre remplacement blocs lumière	24 000
musée détecteur caméras	25 000
Graufesenque 1ère tranche travaux, études et réserves	36 000
équipements sportifs dont stade katona	61 000
centre nautique fuites	75 200
pumptrack	75 000
salle des fêtes	6 100
enfouissement conteneurs puits de calès	120 000
vidéoprotection	28 000
programme annuel voirie	170 000
travaux portail serre	4 000
enfouissement réseaux	30 000
liaison quais et plages	95 000

## VIII LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

### 1. DOTATIONS, FONDS ET RESERVES : CHAPITRE 10 : 937 679 EUROS.

#### a. FCTVA

Le taux du FCTVA de 2019 sera de 16,404% du montant TTC des travaux d'investissement à l'exception des acquisitions foncières et des fonds de concours. Les travaux d'entretien des bâtiments publics sont désormais éligibles. Le montant total du FCTVA est estimé à 1 282 450 euros, dont :

Dénomination	Montants
AP/1/2009 : médiathèque.....	570 158€
AP/1/2015 : revitalisation urbaine.....	16 404€
AP/2/2015 : quais et berges.....	191 927€
AP/3/2015 : pôle petite enfance.....	324 583€
AP/1/2018 : CREA.....	16 404€
Hors AP : .....	162 974€

#### b. Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire y compris pour une demande modificative ou une déclaration de travaux. Elle est perçue par le trésor public qui reverse les sommes à la collectivité au fur et à mesure des encaissements. Pour 2019, le montant prévu est de 105 764 euros.

### 2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT : CHAPITRE 13 : 1 041 394 EUROS.

Ce chapitre comprend les cofinancements de chaque projet notamment 668 264 euros pour le pôle petite enfance, un acompte de 185 630 euros pour le CREA au titre du DSIL et le solde du guichet unique pour un montant de 100 000 euros de l'Etat.

Les subventions figurant au PPI correspondent aux subventions dont la notification a été reçue.

### 3. EMPRUNT : CHAPITRE 16 : 8 723 127 EUROS.

L'emprunt d'un montant de 5 107 319 euros est décliné de la façon suivante :

En autorisation de programme : 3 455 863 euros répartis de la façon suivante pour le financement :

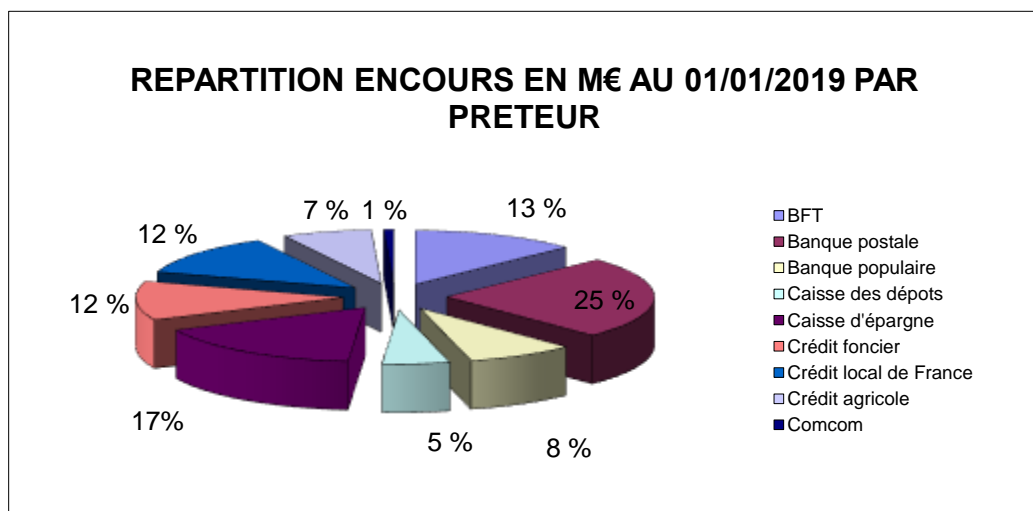
Quais et berges : .....	2 242 388 euros
Pôle petite enfance : .....	628 512 euros
Revitalisation urbaine : .....	253 596 euros
CREA : .....	331 367 euros



L'emprunt 2019 sera réduit d'une part, d'un montant de 500 000 euros au titre de la vente du camping municipal lors de l'intégration des résultats 2018 du budget annexe du camping, et d'autre part, d'un montant de 600 000 euros lors de l'affectation du résultat 2018 du budget principal de la ville, ramenant ainsi l'emprunt 2019 à 4 000 000 d'euros.

Le montant porté au chapitre 16 comprend les 2 millions d'euros de l'emprunt revolving qui permet de rembourser temporairement les capitaux d'emprunt et de réduire ainsi le montant des intérêts.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 31/12/ en M€	30 359	32 689	33 238	30 588	31 514	32 050



#### 4. PRODUITS DES CESSIONS : CHAPITRE 024 : 619 000 EUROS.

Ce chapitre prévoit les ventes immobilières et mobilières de la ville.

- plateau de la CAF place des Consuls : 150 000 euros.

- cessions d'immeubles de l'ORI pour lesquelles la ville a souscrit en 2017 un prêt relais dans l'attente de la revente des immeubles.

# BUDGETS ANNEXES

## 1. BUDGET ANNEXE DU CAMPING :

Le budget annexe du camping est clôturé au 01/01/2019, lors du vote du compte administratif 2018 en conseil municipal du mois de mars 2019, le résultat comprenant le produit de la vente sera reversé sur le budget de la ville, permettant ainsi de réduire le montant de l'emprunt 2019 de 500 000 euros.

## 2. BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Ville a délégué le service de l'eau à Véolia via une société dédiée dénommée Millau EAU. La durée de la nouvelle DSP est de 15 ans.

La surtaxe d'eau est perçue sur les usagers par Véolia et reversée à la ville ; son montant estimé s'élève à 380 000 euros. En 2017, la ville avait perçu 369 000 euros et pour l'année 2018 : 420 000 euros du fait de l'arrêt des comptes au 01 novembre 2017.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 432 093 euros pour une annuité de 109 000 euros dont 83 161 euros en capital. Le dernier remboursement interviendra en 2028 mais à compter de 2020, l'annuité devrait s'élever à 50 000 euros.

Les amortissements des réseaux et du matériel s'élèvent à 236 486 euros.

Les investissements sont inscrits à hauteur de 257 000 euros.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	407 933	407 933
Investissement	<u>355 933</u>	<u>355 933</u>
TOTAL	<b>763 866</b>	<b>763 866</b>

## 3. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Comme pour le budget annexe de l'eau, la Ville a signé un nouveau contrat de DSP à compter du 01/01/2018 pour une durée de 15 ans. La société Aqualter/Nicolin a été retenue pour gérer le réseau d'assainissement avec la prise en charge de la station d'épuration au travers la société dédiée Millau ASSAINISSEMENT.

Les dépenses de fonctionnement ne comprennent plus le traitement et le transport des boues désormais à la charge du délégataire.

La redevance d'assainissement, et la refacturation de Creissels et du Sivom du Tarn et du Lumensonnesque représente 750 000 euros. Aucune recette n'a été inscrite pour la prime épuration qui doit disparaître.

La collectivité s'est engagée par avenant à aider les mégissiers en apportant une aide de 60 000 euros versée directement au délégataire afin d'alléger leur facture et ce pendant 3 ans.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 6 021 164 euros, l'annuité d'un montant de 565 000 euros se décompose en capital pour 264 000 euros et en intérêts pour 301 000 euros.

Les amortissements de réseaux et de la nouvelle station d'épuration s'élèvent à 378 146 euros, en 2016, la durée d'amortissement a été alignée sur celle de l'emprunt, soit 40 ans.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le budget annexe est assujéti à la tva et fait l'objet de déclarations mensuelles au moyen desquelles celle-ci est récupérée directement.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	855 755	855 755
Investissement	<u>471 755</u>	<u>471 755</u>
TOTAL	<b>1 327 510</b>	<b>1 327 510</b>

#### 4. BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes qui souhaitent conserver le stationnement payant sur leur ville devaient respecter les conditions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRE du 07 août 2015.

En effet, ces lois modifient les conditions de mise en place d'une politique de stationnement payant ; cette réforme, dite de « dépenalisation » ou de « décentralisation » du stationnement payant est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le principe fondamental de la réforme est le suivant : le stationnement est aujourd'hui lié à l'exercice d'un pouvoir de police et son non-paiement immédiat est une infraction pénale (amende de 17 euros). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, celui-ci devient une modalité d'occupation du domaine public et le non-paiement immédiat du stationnement est assimilé au choix du post-stationnement (« forfait de post-stationnement (FPS) » fixé par la collectivité locale).

La collectivité a dû revoir le périmètre du stationnement payant et, par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2017, a supprimé les zones verte et orange pour élargir la zone rouge en centre-ville ; elle a également fixé le FPS à 20 euros. Deux mini parks sont également mis à disposition des usagers, la Condamine et le parking de la SERNAM.

La gestion de la collecte et la gestion administrative ont été renouvelées par avenant n°9 en date du 16 novembre 2017 à la société QPark gestionnaire des parkings Emma Calvé et Capelle.

La rémunération est passée de 35 000 euros HT à 44 202 euros HT compte tenu des nouveaux moyens de paiement mis en place et de la complexité de la gestion.

Si le démarrage, notamment pour les mini parks, a été assez compliqué, liés à des problèmes techniques, l'année 2019 devrait permettre d'avoir un retour réaliste sur la mise en place de ce stationnement de voirie.

Le budget annexe enregistre les recettes des collectes, ainsi que les FPS payés directement par l'utilisateur. En cas de non-paiement dans les 4 jours, les FPS sont envoyés à ANTAI organisme d'Etat avec lequel la Ville a conventionné pour le recouvrement des FPS retardataires.

Les recettes des horodateurs sont estimées à 350 000 euros et les FPS à 50 000 euros.

Des crédits sont inscrits au chapitre 011 pour couvrir les divers contrats de maintenance (avec Parkéon, avec Axiome pour les mini parks), les frais de télécommunication, les frais prélevés par Antai, les frais de paiement par cartes bleues, la location du parking de la SERNAM pour 30 000 euros.

Le montant des amortissements s'élève à 93 641 euros.

Le reversement de l'excédent sur le budget de la ville s'élève à 63 570 euros.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 599 046 euros, comprenant le prêt pour le fonds de concours à Omnipark en 2011 et le prêt de 243 000 euros dans le cadre de la mise en place de la dépenalisation.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	409 150	409 150
Investissement	93 641	93 641
<b>TOTAL</b>	<b>502 791</b>	<b>502 791</b>

## 5. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION :

La cuisine centrale fabrique les repas :

- des écoles publiques et centres de loisirs de Millau,
- du portage à domicile pour les personnes âgées et du foyer capelle,
- de quelques écoles publiques de la communauté de communes : Creissels, Saint-Beauzély,
- de quelques associations comme trait d'union et l'ADMR.

En 2018, le nombre de repas servis s'est réparti de la façon suivante :

Repas des maternelles, primaires et agents : .....	45,20%
Repas à domicile et foyer Capelle : .....	29,35%
Ecoles extérieures : .....	11,64%
Centre de loisirs Bonniol : .....	6,80%
Autres (ADMR, logis millavois etc) .....	7,00%

A compter du 01/01/2019, la cuisine centrale prend en charge la livraison des repas à domicile des personnes âgées, les dépenses inhérentes ont été intégrées dans le budget primitif 2019.

Le produit attendu en 2019 s'élève à 320 000 euros pour les écoles publiques de Millau ; le produit des extérieurs soumis à tva s'élève à 664 000 euros.

Le poste des denrées alimentaires est égal à 500 000 euros, la masse salariale qui est remboursée à la Ville se chiffre à 580 000 euros incluant le salaire des agents intégrés du centre communal d'action sociale.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 totalise la somme de 792 293 euros, l'annuité est de 119 671 euros.

La Ville apporte une subvention d'équilibre de 383 432 euros.

Des crédits sont prévus en investissement pour le renouvellement du matériel de cuisine ainsi que l'achat d'un véhicule de livraison.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 373 332	1 373 332
Investissement	<u>132 950</u>	<u>132 950</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 506 282</b>	<b>1 506 282</b>

## 6. BUDGET ANNEXE PARKING CAPELLE

La Ville a confié à Qpark la gestion du parking du centre commercial de la capelle par délégation de service public en affermage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour 10 ans.

La collectivité a, par convention de concession, cédé l'usage de 164 places à la SAS la moitié moyennant une indemnité de 120 000 euros par an. Cette indemnité est reversée en totalité dans le cadre de la DSP, à QPark. Le délégataire quant à lui, verse une redevance annuelle à la ville de 30 000 euros, indexée sur le chiffre d'affaires.

La taxe foncière est à la charge de la Ville et s'élève à 27 600 euros, l'exonération de 2 ans de la part départementale s'est achevée en 2018, les charges de copropriété se chiffrent à 6 500 euros.

Les amortissements s'élèvent à la somme de 232 000 euros et les subventions à 60 000 euros.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 3 637 183 euros pour une annuité de 296 100 euros.

La subvention d'équilibre de la ville s'élève à 362 700 euros.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	572 700	572 700
Investissement	<u>232 000</u>	<u>232 000</u>
TOTAL	<b>804700</b>	<b>804700</b>

### En conclusion

Un budget 2019 qui passe par :

- une baisse des dépenses de gestion courante (chapitre 011),
- des non remplacements de départ à la retraite,
- un gel des subventions de fonctionnement aux organismes publics et privés
- un maintien des taux de fiscalité locale,

afin de pouvoir continuer à poursuivre la politique d'investissement pour l'attractivité et l'économie locale et maintenir l'ensemble des services à la population et la qualité du service public.